

**ARRÊTÉ EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF**

Numéro 410

PRÉSENT:

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT une enquête sur la Commission
des écoles catholiques de la Cité de
Jacques-Cartier, La Commission des écoles
catholiques de Verdun et Les Commissaires
d'écoles pour la municipalité d'Alma

ATTENDU QUE La Commission des écoles catholiques de la Cité de Jacques-Cartier, La Commission des écoles catholiques de Verdun et Les Commissaires d'écoles pour la municipalité d'Alma affrontent présentement de grave problèmes d'ordre administratif et financier;

ATTENDU QUE des organismes locaux ont demandé au gouvernement de la Province de faire une enquête aussi complète que possible dans le cas de chacune de ces commissions scolaires;

ATTENDU QU'il est opportun de faire droit à ces demandes et de constituer une commission d'enquête à cet effet.

IL EST ORDONNÉ en conséquence, sur la proposition du Ministre de la jeunesse:

QUE, sous l'autorité de la Loi des commissions d'enquête (Statuts Refondus, 1941, chapitre 9), une commission d'enquête soit instituée pour étudier l'organisation, la situation financière et, d'une façon générale, l'administration de La Commission des écoles catholiques de la Cité de Jacques-Cartier, La Commission des écoles catholiques de Verdun et Les Commissaires d'écoles pour la municipalité d'Alma;

QUE cette commission soit tenue de faire rapport dans les trois mois de la date du présent arrêté en conseil;

QUE messieurs Raymond Marcel, comptable agréé, de Montréal, Jacques St-Laurent, économiste, de Québec, et Jean-Yves Drolet, professeur d'administration et de supervision scolaires à l'École de pédagogie de l'Université Laval, de Québec, soient nommés commissaires;

QUE monsieur Raymond Marcel agisse comme président de ladite commission.

Approuvé ce 19^o
jour de mars 1963.

Jacques Parizeau

Jean Lesage

LIEUTENANT-GOUVERNEUR